



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération
Du Comité Syndical
Du 06 février 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 12/02/2025

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 10/02/2025

Id S2low : 062-256204033-20250206-F1_06_02_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

F1 : Budget 2025 – Débat d’Orientation Budgétaire

Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances

Les dispositions de l’article 11 chapitre I de la loi d’orientation 92-125 du 06 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République, prescrivent, au titre de l’information des habitants sur les affaires locales ; que dans les communes de 3 500 habitants et plus, qu’un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l’examen de celui-ci.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l’évolution des dépenses et des effectifs.

L’article 15 de la loi étend l’application de cette disposition aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans le respect de cette disposition, entérinée par l’article L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, nous avons à satisfaire à cette mesure.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2025



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi six février, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le mercredi vingt-neuf janvier.

Présents :

Titulaires :

Madame Patricia BASSET
Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Madame Michèle DUCLOY

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Sébastien CASTELLE, pouvoir à Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Jean-Michel DORET
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Laurent LENOIR
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Monsieur Jean-Luc MAROT, pouvoir à Jacques MERLEN
Madame Frédérique VAN ROOY

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le présent rapport vise à instruire le débat sur les orientations budgétaires du SITAC préalable au vote du budget primitif prévu au Comité Syndical du 13 mars 2025.

I – Les orientations budgétaires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2025, les charges prévisionnelles de la délégation de service public à prévoir au budget primitif s'élèvent contractuellement à 15 832 862€ (en € 2016 – non actualisés) dont 350 000€ de rémunération fixe du délégataire.

En coût réel estimé, tenant compte des évolutions de prix du carburant, de l'énergie et des révisions de prix, le coût global de la DSP devrait avoisiner 18 300 000€.

Si le versement mobilité reste stable et au niveau de 2024, il couvrira le montant des charges de la délégation de service.

En charges générales, il conviendra d'inscrire le paiement des intérêts des emprunts qui s'élèvera 56 000€.

La location des minibus Karsan affectés au service Balad'in s'élèvera à 140 000€ pour l'année 2025.

En recettes, la contribution de la Région au titre du transport scolaire à inscrire au budget 2025 s'élève à 925 000€ conformément à nos protocoles d'accord.

Les recettes compensatoires à la gratuité versées par GCTM et la CCPO (pour la commune de Guînes) s'élèveront à 1 718 876€ HT conformément à la délibération du 12 décembre 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour mémoire, conformément à la délibération 27 mars 2024, le Plan Pluriannuel d'Investissement du matériel roulant de la DSP prévoit : pas de renouvellement de matériel en 2025 ; le remplacement d'un véhicule standard et 2 articulés en 2026 et de 3 standards et 5 articulés en 2027.

Les délais de livraison des constructeurs pour les véhicules neufs (entre 16 et 18 mois en moyenne) nécessitent d'anticiper les commandes. Ainsi, par délibération du 10 octobre 2024, le Comité a validé l'acquisition d'un véhicule électrique neuf et de deux bus articulés hybrides qui intégreront le parc en 2026.

La commande auprès de l'UGAP pour le véhicule électrique a été engagée en décembre 2024 et sera intégrée aux crédits reportés, de même que ceux pour financer le bus à impériale qui sera livré dans le courant de l'été 2025.

Les crédits nécessaires à l'achat des deux bus articulés hybrides par appel d'offres ouvert seront inscrits au budget primitif 2025 (900 000€).

Il conviendra dans le courant de l'année 2025 d'engager les commandes de bus pour 2027 (montant estimé à 4 000 000€ HT pour l'achat de 3 standards électriques et 5 articulés hybrides).

L'excédent d'investissement reporté permettra de pouvoir engager le renouvellement de la flotte sans recourir à l'emprunt.

Conformément à la délibération du 10 octobre 2024, un audit énergétique du centre bus du SITAC a été effectué.

Le rapport fourni met en lumière les travaux à envisager à court et moyen terme pour réduire les besoins énergétiques en gaz et électricité des bâtiments du site (bâtiment administratif, logement de fonction et atelier).

Le principal poste de déperdition de chaleur relevé dans le bâtiment administratif concerne les menuiseries.

Leur remplacement par des modèles à isolation renforcée et étanches à l'air permettrait à l'année une économie de 5 217 kg CO₂ et une réduction de plus de 2 000€ des factures de gaz et électricité. Le montant estimé pour engager ces travaux est de 160 000€ (+ 8 000€ pour les menuiseries de l'atelier).

Par ailleurs, d'autres actions pertinentes à mettre en œuvre peuvent être envisagées dès 2025 comme la régulation du chauffage des bâtiments avec l'installation de robinets thermostatiques, la mise aux normes et le remplacement du système de ventilation, le calorifugeage des réseaux et l'installation de ballons électriques décentralisés pour la production d'eau chaude.

Ce bouquet de travaux complémentaires au remplacement des menuiseries estimé à 132 000€, permettrait d'une part d'être en conformité avec le décret tertiaire 2030 visant à réduire de 40% les dépenses énergétiques du site et d'autre part améliorer le confort d'usage des occupants.

D'autres travaux et aménagements sont également à prévoir sur le site du dépôt bus, comme l'installation de 4 bornes de recharge pour voitures électriques, le changement du portail principal et la réfection de certaines zones circulées par les bus (station-service, parking bus).

De même, il est proposé par l'exploitant de délimiter les zones de travail et de circulation dans l'atelier pour renforcer la sécurité des salariés et éviter les accidents de travail. Le montant estimé pour réaliser ces travaux de peinture au sol est de 15 000€.

Pour ce qui concerne la politique cyclable, la poursuite de l'aide financière accordée depuis le 1^{er} décembre 2024 aux habitants du SITAC pour l'achat d'un vélo est à prévoir au budget 2025.

Une enveloppe de 211 221€ sous forme de contributions exceptionnelles des collectivités adhérentes sera inscrite au budget primitif pour financer cette mesure.

Concernant les autres investissements à réaliser sur l'année 2025, il est nécessaire de prévoir dans certains bus, le remplacement de matériels embarqués devenus obsolètes (girouettes, écrans, cellules de comptage...). Pour faciliter la réactivité lors d'une panne et profiter d'accords-cadres que peuvent avoir certains prestataires avec le groupe Transdev, il sera proposé par avenant à la DSP que ces commandes soient réalisées, sur demande du SITAC, via la convention de DSP.

Pour la mise aux normes accessibilité des arrêts de bus figurant au schéma directeur d'accessibilité, la somme de 170 000€ correspondant au montant maximum de l'accord-cadre notifié en 2020 à l'entreprise Hembert TP sera prévue au budget.

Des crédits seront également ouverts au budget pour accompagner les communes qui souhaitent installer des abris bus et pour poursuivre le développement de bornes d'informations voyageurs en temps réel sur les principaux arrêts.

Enfin une enveloppe de 50 000€ devrait couvrir les besoins en logiciel (inventaire des biens) et matériel informatique.

Concernant le projet Mov'in, le montant des versements dépenses/recettes à effectuer au titre l'année 2025 entre la ville et le SITAC sur la base de l'annexe financière à convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage devra être inscrit au budget.

II - les engagements pluriannuels

Les engagements juridiques suivants affectent le budget de fonctionnement du SITAC :

	2025	2026	2027
Délégation de service public pour l'exploitation du réseau urbain	15 892 864 €	16 461 166 €	16 507 547 €
Location de deux minibus	140 000 €	140 000 €	140 000 €

III – Informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

Le solde des dépenses d'immobilisation et le paiement du capital des emprunts seront assurés par les excédents reportés et le prélèvement obligatoire de la section de fonctionnement à travers les amortissements.

Structure de la dette au 01/01/2025 et annuité de l'exercice 2025 (emprunts déjà contractés) :

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2025												
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2025 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				756 111,90					290 229,09	55 906,18			28 313,15
1641 Emprunts en euros (total)				756 111,90					290 229,09	55 906,18			28 313,15
11 / 8270438	N		A-1	300 539,69	2,07	F	Taux fixe à 4.92 %	4,908	90 934,78	19 260,54			13 759,71
7 / 8129165	N		A-1	158 728,09	1,23	F	Taux fixe à 5.79 %	5,788	72 909,64	13 411,82			7 020,41
8 / 8157263	N		A-1	139 184,90	1,4	F	Taux fixe à 5.67 %	5,666	64 042,68	11 523,00			4 713,15
10 / 8286613	N		A-1	65 110,49	2,15	F	Taux fixe à 4.85 %	4,836	19 727,35	4 114,64			2 675,41
12 / 99149081425	N		A-1	92 548,73	1,97	F	Taux fixe à 5.82 %	5,609	42 614,64	7 596,18			144,48
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		756 111,90					290 229,09	55 906,18	0,00		28 313,15

IV – Informations relatives à la structure des effectifs

2 agents de catégorie A (attachés territoriaux) et 2 agents de catégories B (techniciens territoriaux) figurent au tableau des effectifs (1 poste de catégorie B est vacant au 01/01/2025, le second est occupé par un contractuel depuis septembre 2023).

V – Informations relatives aux dépenses de personnel

Les crédits nécessaires à ouvrir au chapitre 012 devraient avoisiner les 190 000€ dont :

- 90 000€ imputés au compte 6411 relatif aux salaires
- 45 000€ imputés au compte 6414 relatif aux indemnités et avantages divers

- 55 000€ inscrits pour le paiement des cotisations et charges salariales diverses

VI – Informations relatives à la durée effective de travail

Un protocole relatif à l'organisation du temps de travail a été approuvé par le Comité Syndical en juin 2018.

Ce protocole vise à acter le règlement intérieur du syndicat en matière de temps de travail hebdomadaire, horaires de travail, heures supplémentaires et complémentaires, congés annuels, ARTT, CET et autorisations d'absence.

VII – Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2025

Un avancement d'échelon (attaché échelon 8) ou de grade (attaché principal) est à prévoir en mars 2025.

Il n'est pas prévu de recrutement sur l'année 2025.